

RAPPORT FINANCIER 2024 Energie Partagée Association

Le présent rapport a été rédigé à partir des comptes annuels 2024 établis par le Cabinet JEGARD et qui seront audités par le Cabinet de commissariat aux comptes FIDU.

La tenue de la comptabilité est assurée par le Cabinet d'expertise comptable JEGARD
Le présent rapport est annexé à la résolution pour son adoption.

L'exercice considéré a débuté le 1er janvier 2024 et s'est terminé le 31 décembre 2024.
Le montant total du bilan s'établit, au 31 décembre 2024, à 2 922 752 euros et fait apparaître un résultat comptable déficitaire de – 116 681 euros.

Changement de méthode :

Energie Partagée Association porte des charges mutualisées entre Energie Partagée Coopérative et Energie Partagée Association : à compter de l'exercice 2024, ces charges sont réparties au prorata des ETP (hors ETP support) de chacune des deux entités.

- Les charges mutualisées 2024 portées par Energie Partagée Association s'élèvent au 31 décembre 2024 à 91 978 euros TTC dont 28 562 euros TTC sont refacturées à Energie Partagée Coopérative.
- Les charges mutualisées 2024 portées par Energie Partagée Coopérative s'élèvent au 31 décembre 2024 à 421 898 euros HT soit 464 749 euros TTC, dont 335 571 euros TTC sont refacturées à Energie Partagée Association

SYNTHESE

Des produits d'exploitation hors fonds dédiés en hausse et supérieurs au budget prévisionnel : le montant des produits d'exploitations (subventions, financements privés, prestations et cotisations) s'élève à 2 141 204€. Ce montant est supérieur au budget prévisionnel établi à 2 040 996€. On constate une augmentation de 5%.

Des charges hors fonds dédiés légèrement supérieures au budget prévisionnel : le montant des charges de fonctionnement (personnel, charges directes et indirectes) en augmentation de 2% s'élève à 2 258 648€ contre 2 214 206€ prévu au budget.



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

Un résultat déficitaire : accentué par la correction d'une charge sur exercice antérieur de 38 345€, une provision pour risque de 40 000€ sur une subvention du conseil régional Sud et un report de financements publics suite à une sous-consommation des dépenses éligibles.

Un bilan en hausse qui atteint 3 123 880 € : le bilan Actif est composé à 99% d'actif circulant : pour l'essentiel des créances et des subventions à percevoir pour 2 741 901€ et le solde par des disponibilités (142 368€), soit 21 jours de charges, caractérisant une faiblesse du fonds de roulement de l'association.

	2024	2023	Variation %
Produits	2 297 132	1 895 885	+17%
Charges	2 413 813	1 904 001	+27%
Résultat de l'exercice	-116 681	-8 116	+13%
Bilan actif /passif	2 922 752	2 111 307	+38%

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Le plan d'action par pôle d'activité et le budget prévisionnel ont été adoptés en début d'année 2024 par le CA, le plan d'action identifie les actions à mener conformément aux objectifs statutaires et conventions signées. Le budget prévisionnel détermine l'affectation des ressources à savoir, financer les actions, assurer le paiement des charges de personnel et des charges de structure.

Produits	Montant	Charges	Montant
Subventions publiques	1 372 729,40	Charges de personnel	1 242 472,00
Financements privées	369 125,00	Charges directes / actions	523 348,00
Ressources propres	409 576,00	Charges de structure propres à EPA	56 620,78
Reprises fonds dédiés	145 702,00	Charges de structure mutualisées EPA/EPC	398 987,00
Produits financiers et exceptionnels		Engagements à réaliser / Sub Attribuées	154 036,90
		Charges financières et exceptionnelles	38 347,00
Total	2 297 132,00		2 413 813,00
Résultat déficitaire	116 681,00	Résultat excédentaire	

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

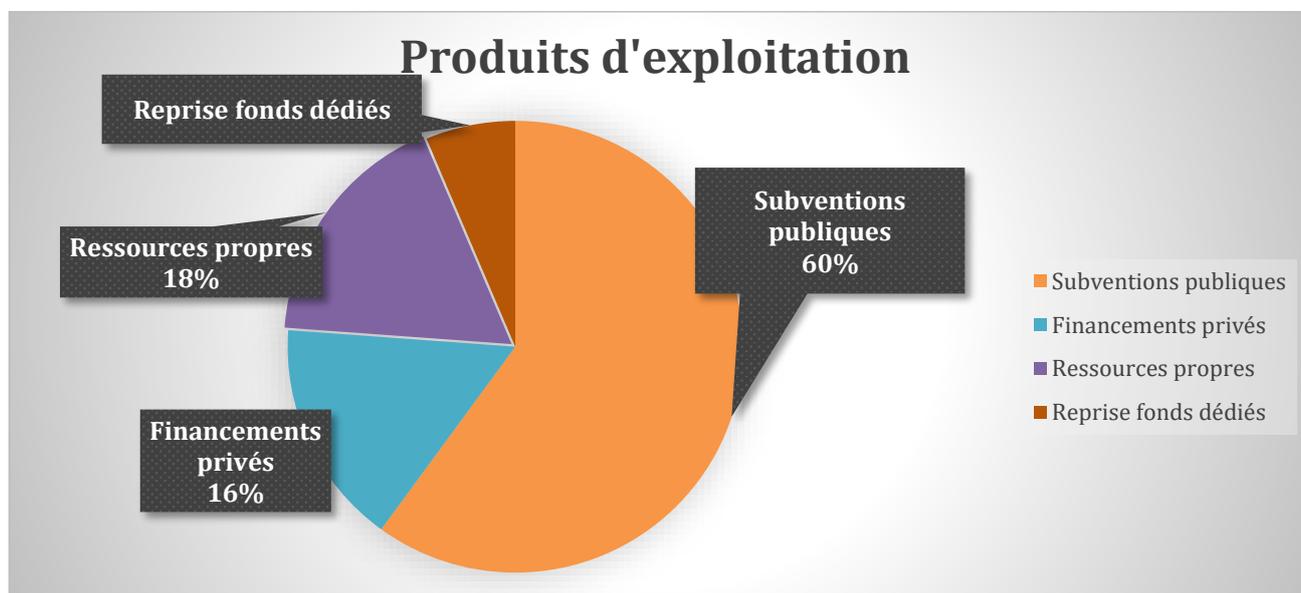
association@energie-partagee.org

1_ Les produits d'exploitation de l'exercice

Le montant total des produits de l'exercice atteint (hors fonds dédiés) 2 151 430 euros, contre 2 040 000 euros en 2023, cette augmentation témoigne de la reconnaissance d'ENERGIE PARTAGÉE auprès des bailleurs. Les produits proviennent de plusieurs sources :

- 66% de subventions publiques (contre 65,2% en 2023 et 68,25% en 2022)
- 16% de subventions privées (contre 14,41% en 2023 et 8,8% en 2022)
- 18 % de ressources propres (contre 20,4% en 2023 et 22,5% en 2022)

en k€	réel 2021	réel 2022	réel 2023	prév 2024	Réel 2024
Subventions publiques	868	1 043	1 185	1 385	1 372
Subventions privées	130	134	262	307	369
Ressources propres	305	343	371	348	409
TOTAL RESSOURCES (hors fonds dédiés)	1 304	1 521	1 818	2 040	2151



➤ Les Subventions publiques

L'association est soutenue par les financeurs publics pour ses actions d'accompagnement des projets et des territoires ainsi que de sensibilisation du grand public à la promotion et au développement des projets citoyens d'énergie renouvelable



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

en k€	réel 2021	réel 2022	réel 2023	prévu 2024	réel 2024
ADEME	486	548	569,0	648,5	675,7
CONSEILS REGIONAUX	184	235	209,7	245,0	235,0
EUROPE	116	179	242,9	347,3	334,0
AUTRES COLLECTIVITES LOCALES	81	81	117,0	145,0	121,0
AIDE PUB. APPRENTISSAGE			46,3		7,0
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	868	1 043	1 185	1 185	1 372

Présente dans 4 régions en direct (Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne Franche Comté), l'association bénéficie du soutien des conseils régionaux et des ADEME régionales. L'association bénéficie également du soutien de la Métropole de Paris (en région Ile-de-France), de la Métropole Aix Marseille Provence (en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Elle a également signé plusieurs conventions sur des programmes européens (FEADER, LEADER, LIFE, FSE+)

➤ **Les financements privés**

en k€	réel 2021	Réel 2022	réel 2023	prév 2024	réel 2024
Fondation MACIF	13	0	0	15	50
Fondation PROGRES DE L'HOMME	40	40	40	40	40
Fondation TERRE SOLIDAIRE	15	15	0	-	
Fondation HORIZONS	37	30	30	30	
Fondation UN MONDE PAR TOUS	10	9	8	-	
Fondation la France S'ENGAGE			59	50	50
Fondation EUROPEAN CLIMATE FONDATION			80	80	80
Fondation ALPES CONTROLES	0	0	12	12	0
Fondation DE FRANCE	0	0	0	80	80
EPOPEE	0	0	34	-	
Fonds FICUS					39
AUTRES	15	40	0	-	
TOTAL SUBVENTIONS PRIVEES	130	134	263	307	369

Le montant de subventions privées est de 369k€. Depuis la création d'un poste sur le développement des partenariats au printemps 2023 le montant est en constante évolution. L'association continue de structurer et développer des partenariats sur la durée avec des engagements pluriannuels.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

➤ **Ressources propres :**

Les ressources propres sont en augmentation de 7% par rapport à 2023. Cependant, le pourcentage n'augmente pas par rapport au budget global.

Ces produits proviennent de plusieurs sources :

- Pour 21,5 % des cotisations (contre 18 % en 2023)
- Pour 64% de prestations (contre 68 % en 2023)
- Pour 9 % de la formation (contre 9 % en 2023)
- Pour 1% de vente des produits (jeux, BD Ma propre Energie) (contre 2 % en 2023)
- Pour 4,5% d'autres produits (contre 3 % en 2023)

en k€	réel 2021	réel 2022	réel 2023	prévu 2024	réel 2024
Cotisations	49	59	68	76	86
Vente de produits (BD, Jeux, etc.)	7,7	4,3	8,1	4	4
Vente de presta EP/RR	73	49	83	15	18
Vente de presta tiers	43	70	99	143	147
Formations	37	43	33	30	35
Mise à disposition personnel EP	66	70	71	60	91
Convention partenariats	15	0	0	0	0
Autres	13	47	9,5	20	28
TOTAL RESSOURCES PROPRES	305	343	371	371	409

2_Fonds dédiés

Aux produits de l'exercice 2024, s'ajoutent les reports de ressources 2023 non utilisées de 145 702 euros auxquelles il faut enlever les engagements restant à réaliser au 31/12/2024 de 154 037 euros.

L'impact des fonds dédiés sur le résultat est de – 8 334€.

en k€	réel 2021	réel 2022	réel 2023	réel 2024
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	232	167	68,0	145,7
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	167	68	145,7	154,0
- Autres charges				
IMPACT FONDS DEDIES SUR LE RESULTAT	+65	+ 99	-77,7	- 8,3

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

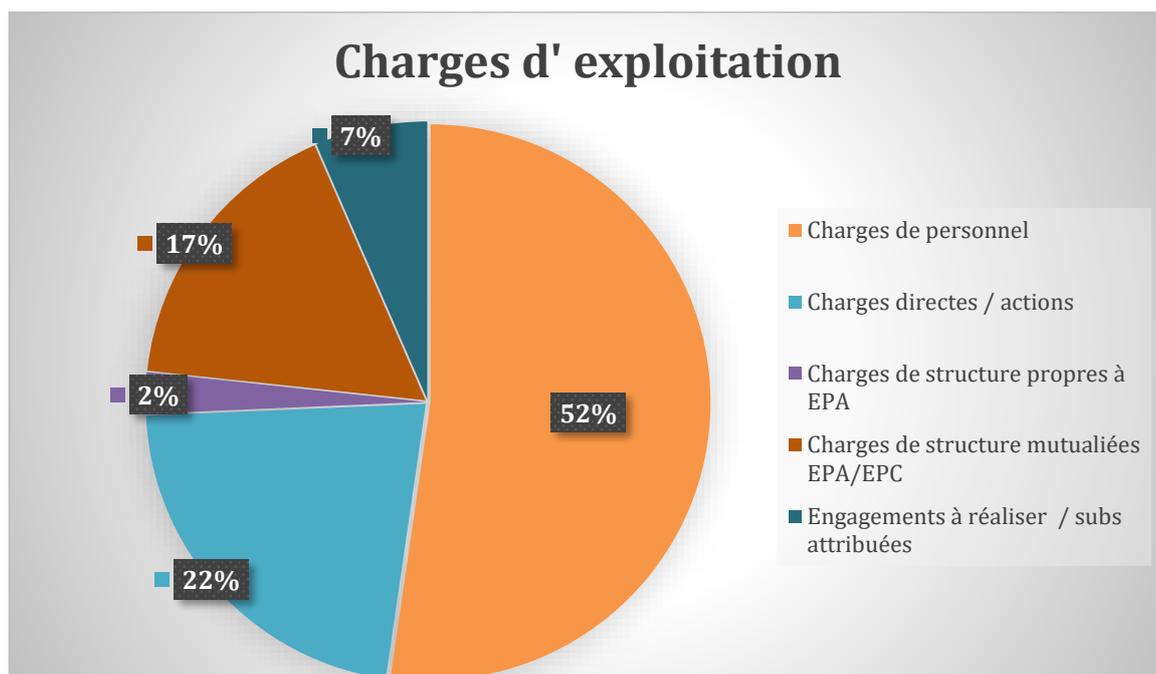
Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org

Au 31/12/2024, l'association enregistre une dotation aux fonds dédiés concernant les conventions LIFE CVDL et FEADER CVDL.

3_Charges de l'exercice

Les équipes de d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION assurent les missions d'animation de réseau, la coordination des réseaux, la formation des acteurs citoyens, la sensibilisation et la communication du mouvement au niveau national et sur 4 régions : Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne.



➤ Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 52 % des charges de l'exercice soit 1 242 472 €.

Des créations de postes ont eu lieu en 2024 :

- une chargée d'animation sur la région Bourgogne en février ,
- un chargé de développement territorial sur la région Centre Val de Loire en mai
- une animatrice nationale en septembre
- un poste de recherche de financement, en juin, vacant de octobre à mi-janvier 2025

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

Par ailleurs, au cours de l'année 2024 :

- un départ (en juin), remplacé (en septembre), sur un poste de chargé de développement territorial en IDF
- le départ du responsable de la communication en juin, avec une reconfiguration de poste et la création d'un pôle élargi Communication et partenariats
- deux congés maternité
- trois chargés de développement territoriaux en CDD, dont un à la suite d'un stage de 6 mois, en renfort et en remplacement des congés maternités
- un congé de formation de 4 mois remplacé par un CDD à la suite de deux ans d'alternance
- une fin de contrat d'alternance de deux ans
- un stage de 4 mois en Ile de France

	réel 2021	réel 2022	réel 2023	prévu 2024	réel 2024
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL (en k€)	783	859	1 022	1 500	1 242
Nombre ETP salarié-e-s / alternances	14,25	15,2	17,93	22,00	21,35
Nombre ETP stagiaires	3	2,2	1,33	1	0,83
% par rapport aux charges de l'exercice	58,5 %	56,7 %	58,31%	67,73%	52%

➤ Les charges directes sur actions

Les charges directes représentent 22% des charges de l'exercice (contre 21% en 2023 et contre 25,1 % en 2022). Les charges directes sur actions sont composées de :

- **Prestations externes pour la communication nationale et régionale**

- différents outils de communication, impressions , redevances et concessions aux outils numériques (vidéos, plaquettes et fiches, guides, etc.)
- prestations pour le site internet.

- **Prestations externes pour l'animation nationale et régionale**

- partenariat avec l'association des Centrales Villageoises
- prestation sur les usages numériques
- prestation dans le cadre du travail sur la chaleur renouvelable
- prestation dans le cadre de la formation
- prestation de conseils sur différentes filières

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

- prestation sur des outils pédagogiques (webinaire, créations de fiches, etc.)
- prestation d'animation pour les événements et autres journées de porteurs de projets
- autres prestations

- **Frais de missions**

- déplacements, réceptions...
- locations mobilières et immobilières pour événements, animations, formations...

➤ **Les charges indirectes : charges de structure propres à EPA**

Les charges de structure propres à EPA représentent 2% des charges de l'exercice et concernent principalement les postes suivants :

- les honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes
- les assurances
- les services bancaires et charges financières, assurance prêt
- les dotations aux amortissements concernent les jeux Energie Partagée et le matériel informatique.
- fournitures d'entretien et d'équipement
- autres frais généraux.

➤ **Les charges indirectes : charges de structure mutualisées avec Energie Partagée Coopérative**

Il s'agit des dépenses engagées pour le compte des deux structures Energie Partagée Association et Energie Partagée coopérative qui ont fait le choix de partager des moyens humains et matériels : la quote-part de ces frais mutualisés pris en charge par EPA représente 22% des charges de l'exercice.

Cela concerne principalement les postes suivants :

- les locations de bureau et charges afférentes : Paris, Nantes, Vaulx en Velin, Marseille, Forcalquier, Nice, Bordeaux, Autrans-Méaudre en Vercors, Villemandeur.
- prestation de gestion sur les missions de direction, de suivi et gestion comptable, administratif, financier, budgétaire et administration du personnel.
- prestations informatiques
- prestations de ressources humaines
- les cotisations aux réseaux

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

- les frais de séminaire
- fournitures et téléphonie
- abonnements et outils numériques

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts sur le Prêt Garanti par l'Etat (PGE). L'ensemble des charges financières sont en diminution depuis plusieurs années car l'association a mobilisé différents outils pour couvrir ces besoins de trésorerie avec des coûts amoindris.

Listes des conventions portées au rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées :

- Energie Partagée Association a signé un contrat d'apport associatif avec Energie Partagée Investissement en 2016. Trois avenants, en 2019, en 2020 et en 2022 sont venus modifier ce contrat, dont les conditions à ce jour sont les suivantes : apport avec droit de reprise à hauteur de 150 000 €, remboursement mensuel de 178 échéances à 835 € et 1 mensualité à 535 € dont la première est fixée au 01/01/2025 et la dernière au 01/01/2040, aucun intérêt n'est prévu au contrat.

Autres conventions passées avec des structures, membres du conseil d'administration

- Energie Partagée Association a signé une convention de partenariat avec l'Association des Centrales Villageoise dans le cadre de la réalisation de livrables communs. Cela concerne un montant de 15 000€ sur l'exercice 2024.

Ces dernières conventions relèvent d'un fonctionnement normal et étant conclues dans des conditions normales de marché, elles ne sont pas reprises dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

4_Le bilan – Actif / Passif

Le total de bilan est de 3 123 880€ (contre 2 111 307 € au 31/12/2023). L'augmentation du bilan coté passif s'explique principalement par les conventions pluriannuelles donnant lieu à des produits constatés d'avances soit 1 786 k€, (contre 1 110€ en 2023) et une augmentation des dettes fournisseurs notamment envers Energie Partagée Investissement et coté actif par l'augmentation des créances sur subvention, Soit 2142 k€ (contre 1 661 k€ en 2023) et clients (notamment Energie Partagée Coopérative).

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

Au niveau du passif

Les fonds propres de l'association s'élèvent au 31 décembre 2024 à 273 728 € soit 8,8 % du bilan (contre 281 844€ au 31/12/2023 soit 13,7% du bilan). S'ajoutent des quasi-fonds propres, à savoir les contrats d'apport associatif suivants :

- Energie Partagée Investissement (montant restant dû au 31/12/2024 de 150 k€) (remboursement à prévoir à partir de 01/2025).

L'association a encore besoin de consolider ses fonds propres pour financer son cycle d'exploitation d'autant plus que le déficit de l'exercice vient réduire les capitaux propres, mais la situation nette reste excédentaire de 297 k€.

Les emprunts et dettes concernent :

- **Un Prêt Garanti par l'Etat (PGE)** dans le cadre des soutiens apportés pendant la période de crise sanitaire, pour un montant de 55 000 €, remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le montant au 31/12/2024 restant à rembourser est de 17 678 €
- **Une avance remboursable (fond résilience via le Conseil Régional Ile de France)** de 30 000 € pour un montant restant à rembourser au 31/12/2024 de 15 000 €
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales sont des dettes courantes d'exploitation.

Au niveau de l'actif

L'association détient des actions au sein de différentes sociétés pour un montant de 3 204 € :

- Crédit coopératif (61 €)
- La Nef (600 €)
- Citiz (100 €)
- Energie Partagée Investissement (les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition soit 2443. A la date de la dernière assemblée au 30/06/2024, ces actions étaient évaluées à 2898 eur.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

5_Le Fonds de roulement (FR) / le Besoin en fonds de roulement (BFR)

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Fond de roulement	214 607	422 495	415 425	288 017
+ Ressources stables				
Réserves + Report à nouveau + Apports	231 429	432 636	426 430	297 950
Provisions pour risques	0	0	0	
- Emplois durables	16 822	10 141	11 005	9 933
Besoin en fond de roulement	90 289	354 362	180 964	178 329
+ Créances clients				
Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0	
Usagers et comptes rattachés	103 611	153 570	134 323	228 234
Autres	1 233 990	1 363 835	1 601 243	2 741 905
Charges constatées d'avance	24 652	18 305	19 869	1 441
- Dettes d'exploitation				
Fonds dédiés sur Subvention de fonctionnement	167 716	68 050	145 702	154 037
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	216 042	303 946	270 787	465 026
Dettes Fiscales et sociales	51 946	55 778	72 170	74 357
Autres dettes	2 020	30 066	34 980	313 338
Produits constatés d'avance	834 240	723 508	1 050 832	1 786 495
Trésorerie	124 319	68 133	234 460	109 679
Disponibilités	204 938	136 185	284 866	142 357
Dettes auprès des établissements de crédits	80 619	68 052	50 406	32 678
Verif trésorerie	124 318	68 133	234 461	109 688
Produits d'exploitations (- fonds dédiés)	1 160 707	1 689 119	1 886 594	2 286 906
Nb jour de produits d'exploitations FR	67,49	91,30	80,37	45,97
Nb jour de produits d'exploitations BFR	28,39	76,57	35,01	28,46
Ecart BFR / FR	-124 318	-68 133	-234 461	-109 688

Au niveau des besoins d'exploitation, nous constatons une augmentation due à la facturation faite en fin d'année, notamment des charges et produits intra-groupe EP. L'augmentation des autres créances correspondant aux conventions de partenariats, signées en cours de l'exercice.

A noter que le développement de l'association allié au recours croissant à des fonds européens dont le règlement est tardif, augmente le besoin en fonds de roulement qui est de moins en moins couvert par le Fonds de roulement

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

La trésorerie de l'association est de 109 k€ au 31/12/2024 (contre 234 k€ au 31/12/2023). La trésorerie de fin d'exercice se dégrade, elle ne permettra pas d'honorer nos engagements sur du long terme.

Conclusion et perspectives d'avenir

Energie Partagée Association est toujours en croissance. L'année 2024 a permis de consolider des fonctions support qui manquaient au regard de la taille atteinte par l'équipe (ressources humaines, système d'information, gestion des subventions, gestion des risques). Ce changement d'échelle a dégradé, provisoirement, son équilibre économique par une hausse des coûts de structure qui n'ont pas pu être répercutés sur les montants de subventions sollicités ; l'association reste assez dépendante de ressources publiques notamment en recourant à des soutiens pluriannuels qui cadrent pour la durée de la convention les conditions financières.

L'association continue ses actions avec une situation financière qui reste à consolider par une recherche de fonds propres et par un recours qu'il faut envisager en 2025 à du financement bancaire de court-terme (découvert et daily) , générant probablement une hausse des charges financières.

Energie Partagée Association est lauréate d'un programme européen LIFE UNAICE à mettre en œuvre sur la 2è partie de l'année 2025 et a candidaté à un programme transfrontalier avec l'Italie, Moderatti.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org